

# COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

*Pour diffusion immédiate*

Le 8 mars 2016

## Traitemet inéquitable des femmes à Postes Canada

OTTAWA – À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) attire l'attention sur la livraison du courrier en milieu rural et suburbain, un travail accompli majoritairement par des femmes (70 %). Les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) gagnent 20 % de moins que leurs homologues en milieu urbain, majoritairement des hommes, et ce, pour un travail absolument semblable.

« Nous travaillons fort pour convaincre Postes Canada de mettre fin à sa pratique consistant à moins bien rémunérer ses travailleuses », affirme Mike Palecek, président national du STTP.

Comme bien d'autres emplois typiquement féminins, la livraison du courrier en milieu rural et suburbain a longtemps été perçue comme une occupation procurant un revenu d'appoint au principal soutien de famille. Il s'agissait donc d'emplois contractuels mal rémunérés. Depuis que les FFRS ont joint les rangs du STTP, en 2004, ils ont amélioré de beaucoup leur salaire et leurs avantages sociaux. Toutefois, avant de toucher le salaire net du facteur urbain, la factrice rurale a encore un long chemin à parcourir.

Il ne s'agit pas du seul dossier où Postes Canada est accusée de ne pas rémunérer les travailleuses de manière équitable. En 2011, la Cour suprême a obligé Postes Canada à verser à son personnel de bureau un règlement totalisant 150 millions \$. Cette cause est devenue la plus longue bataille en matière d'équité salariale du pays,

Le STTP affirme qu'il poursuivra la lutte en faveur de l'égalité menée au nom des membres qui travaillent en région rurale et suburbaine. « Nous nous sommes battus pour obtenir des programmes novateurs qui ont fait avancer la cause de l'égalité des femmes et permis un meilleur équilibre entre le travail et la vie familiale, déclare Mike Palecek. On n'a qu'à penser au fonds de garde d'enfants et à ses programmes destinés aux jeunes enfants et aux enfants d'âge adulte ayant des limitations fonctionnelles, ou encore à l'atteinte de la parité hommes-femmes dans notre programme d'apprentissage, qui a permis à un nombre accru de femmes de s'imposer dans des métiers traditionnellement masculins ».

« Il n'est pas question d'accepter des reculs qui nuisent aux droits des femmes. »

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Aalya Ahmad, services des communications du STTP, à [aahmad@cupw-sttp.org](mailto:aahmad@cupw-sttp.org) ou au 613-327-1177.